



# INFO CDO37 n°2



## SOMMAIRE

1. Rappels
2. Réunion Tiers-saison
3. Nouvelles règles
4. Agenda

### 1. Rappels

#### **a) Entraîneur Joueur**

*Championnats départementaux :*

- Capitaine-entraîneur OUI (alors assistant NON)
- Entraîneur peut être licencié dans n'importe quel club

*Championnats régionaux :*

- Identifier la personne qui coache (région jeune soumis à la charte de l'entraîneur). En cas d'absence du coach lors de la rencontre, le mentionner sur la feuille de marque ou e-marque dans la case réserve.

#### **b) Remise en jeu rapide en U15 et en U13**

L'arbitre ne touche plus le ballon pour une remise en jeu en zone arrière, sauf s'il y a faute, remplacement ou temps-mort.

#### **c) Absence ou duplicata de licence**

En cas d'absence de photo et du duplicata ou de la licence, une pièce d'identité doit être présentée. Les copies, scans, photos sur téléphone sont aujourd'hui autorisés.

#### **d) Rapports faute disqualifiante, incidents techniques ou disciplinaires**

Il faut utiliser les formulaires adéquats téléchargeable sur le site basket 37.

1. <http://147.135.130.105>
2. Les Commissions : arbitres et officiels
3. Imprimés divers

## 2. Réunion Tiers-saison

Les arbitres du 37 étaient réunis le 14 décembre dernier pour la première réunion de tiers-saison 2018-2019. En effet, cette année, la CDO a décidé de faire deux réunions afin de pouvoir travailler et communiquer ensemble plus souvent.

Pour cette réunion, trois ateliers avaient été préparés. Après l'ouverture du président de la commission des officiels, où il a pu faire un bilan de ce début de saison, les arbitres se sont retrouvés en petits groupes pour faire une mise à jour des nouvelles règles, évoquer le savoir-être des officiels et passer par le quizz « code de jeu » animé par notre CTO.

Une belle soirée qui s'est terminée autour d'un repas convivial où tous les acteurs ont pu échanger, discuter, raconter des anecdotes. Bien sûr, toujours dans une ambiance de travail sérieuse et attentive.



### 3. Nouvelles règles

#### Lancer le ballon sur le panneau

*But* : permettre un jeu plus spectaculaire et pour répondre à la réalité du jeu.

- « Jeter le ballon délibérément sur le panneau » est retiré de la liste des dribbles.
- En conséquence, il est désormais permis de jeter délibérément le ballon contre le panneau à la fin d'un dribble et de le reprendre pour dunker par exemple.
- Cela ne constitue plus un second dribble, et n'est donc plus une violation.

*Interprétation* : Dribbler après avoir fait rebondir le ballon sur la planche (Int 24-1 à 4).

1. **Si lancer direct du ballon sur le panneau avant d'avoir dribblé :**  
→ dribble possible après avoir récupéré le ballon avant un autre joueur
2. **Si lancer du ballon sur le panneau après un dribble :**  
→ pas de nouveau dribble possible après avoir récupéré le ballon avant un autre joueur
3. **Si lancer du ballon sur le panneau après l'avoir récupéré suite à son propre tir raté (anneau non touché) :**  
→ dribble possible après avoir récupéré le ballon avant un autre joueur

Règles à retrouver sur le site de la FFBB :

<http://www.ffbb.com/ffbb/officiels/arbitres/le-reglement-de-jeu>

### 4. Agenda

- 7 février 2019 : Réunion CDO n°6
- 15 au 17 février 2019 : Tournoi U15 Basket Sainte-Maure
- 22 mars 2019 : 2<sup>ème</sup> Réunion de tiers saison

